

**Mise en garde**

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 8 mai 2023 à 8 h 30  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement  
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin  
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

**ABSENCES :**

Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

\_\_\_\_\_

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 8 h 35

\_\_\_\_\_

**CA23 26 0099**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil  
d'arrondissement du 8 mai 2023**

Attendu qu'un avis de convocation et un projet d'ordre du jour ont été signifiés aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 8 mai 2023, sans changement.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

\_\_\_\_\_

**10.02 – Point d'information**

Aucune prise de parole.

---

**10.03 - Période de questions du public**

En l'absence de public, la période de questions n'a pas lieu.

---

**CA23 26 0100**

**Approuver la convention d'aide financière du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour le projet de la piscine Joseph-Paré et autoriser le directeur d'arrondissement à signer toute demande de financement en lien avec le projet**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver la convention d'aide financière du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour le projet de la piscine Joseph-Paré au montant de 2 877 672 \$, au bénéfice de la Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie);

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer tout document officiel concernant ce programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour le projet de la piscine Joseph-Paré, pour et au nom de la Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1238332005

---

**CA23 26 0101**

**Édicter une ordonnance relative aux conditions de délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ, Ericka ALNEUS et Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'édicter l'ordonnance 2023-26-026 relative aux conditions de délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), conformément au paragraphe 16 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

De remplacer les règles et conditions prévues à la résolution CE01 00395 par celles prévues dans cette ordonnance, aux fins d'application sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1230284003

---

**CA23 26 0102**

**Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2023 RCA-173) » (RCA-173-1) afin de modifier la tarification relative au stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 mai 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ, Ericka ALNEUS et Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2023) » (RCA-173-1), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1237624001

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 8 h 36

---

François LIMOGES  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud SAINT-LAURENT  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2023.